



Subventions aux associations 2010

L'attribution de subventions aux associations est effectuée sur la base de critères ou sur la base d'un forfait.

Pour 2010, la valeur du point est de 0,94 € (soit une augmentation réelle de 2,17%) et la participation pour « rémunération animateur » est toujours égale au nombre de licenciés boiséens multiplié par six fois la valeur du point.

Il a été intégré une pondération sur le nombre de licenciés extérieurs à la commune : les adhérents pris en compte pour le calcul de la subvention est égal au nombre d'adhérents boiséens majoré de la moitié des adhérents extérieurs. Cette méthode de calcul, appliquée depuis plusieurs années au FCBB et au BCBL, a donc été généralisée à l'ensemble des associations.

Dans les subventions hors critères ont désormais comptabilisées des participations allouées à l'APAJH, au Fonds départemental jeunes et à la Maison de la justice et du droit (2 541 €.)

La subvention au CCLE est supprimée suite à l'arrêt de son activité et une subvention est attribuée aux Francas pour l'organisation du centre de loisirs d'été (20 000 €).

La subvention de l'Atelier de Cathy augmente au regard du développement de son activité (1 051 €).

Le montant global des subventions accordées aux associations, hors mise à disposition gratuite des locaux et du matériel, s'élève donc à 126 500 € pour l'année 2010. Il se répartit, par grandes masses, de la manière suivante :

- AJI : 58 454 €,
- Francas : 20 760 € (dont 20 000 € de subvention pour le centre de loisirs d'été),
- Associations sportives : 17 741 € (dont 4 512 € de subvention pour gros travaux),
- Coopération décentralisée : 12 541 € (dont 3 283 € pour le projet Trois-rivières en Guinée : 1 283 € perçus de l'État et 2 000 € de participation communale),
- 4 236 € destinés aux subventions exceptionnelles, non prévues à ce jour, et pouvant être sollicitées au cours de l'année 2010.

Subventions aux critères

Alerte

Badminton	563 €
Tir à l'arc	190 €
Loisirs créatifs	952 €
<i>Sous-total Alerte</i>	1 705 €

Amicale laïque

École de musique	1 295 €
Yoga	302 €
École de sports	1 117 €
Patinage artistique	1 220 €
Art piste	259 €
Rink hockey	177 €
<i>Sous-total Amicale laïque</i>	4 370€

ASSJB

Cyclotourisme	87 €
Gymnastique loisirs	726 €
Tennis	1 627 €
Gymnastique inter-âges	198 €
Cheval attelage du Pays de Retz	150 €
<i>Sous-total ASSJB</i>	2 788 €

Autres associations

BCBL (basket)	2 114 €
FCBB (football)	2 252 €
Atelier Bois'Art	411 €
Association Sant-Yann	199 €
Amicale jeux de société	149 €
<i>Sous-total autres associations</i>	5 125 €

Subventions pour gros travaux	4 512 €
-------------------------------	---------

Total des subventions aux critères **18 500 €**

Subventions hors critères

AAFP-CSF	710 €
ADEF	500 €
AILE	1 300 €
AJI	58 454 €
Amicale Donneurs de sang (secteur sud-ouest)	105 €
Amicale des sapeurs-pompiers	100 €
Amis de Sababougnouma	510 €
APAJH	150 €
Ascode	725 €
Association des chasseurs	200 €
Association France Palestine solidarités	800 €
Association Musée du Pays-de-Retz	46 €
Atelier de Cathy	1 051 €
CAPE	165 €
Centre d'histoire du travail	400 €
Compagnie du Balluchon	210 €
Concours scolaire de la Résistance	41 €
Connaître et protéger la nature (CPN)	150 €
Coopération atlantique Guinée 44	3 283 €
Coopération Mali	2 000 €
Courtines (Les)	315 €
CSF (antenne locale)	215 €
Domus	369 €
École de musique	1 295 €
FNATH	41 €
Fonds départemental jeunes	1 150 €
Francas	20 760 €
Maison de la justice et du droit	1 241 €
Maison des hommes et des techniques	165 €
Saint-Jean-de-Boiseau amitiés internationales	3 213 €
Secours populaire	335 €
Société d'histoire de Saint-Jean-de-Boiseau	310 €
Société d'histoire du Pays-de-Retz	47 €
Soirées enjouées	150 €
Sophia	50 €
SOS Amitié	51 €
Talawit	510 €
TMScène	1 000 €
UNC-AFN	110 €
Un cartable pour deux	37 €
Secours exceptionnel Haïti	1 500
Subventions exceptionnelles	4 236 €

Total subventions hors critères

108 000 €